

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 32
Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 11
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, , PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Dominique LUCIANI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 22 juin 2023

Date d'exécution : 30 juin 2023

Date d'affichage : 06 juillet 2023

OBJET : Création d'un poste d'Agent Social Territorial Principal de 2^{ème} classe

Le président expose au conseil qu'en 2023, un agent social est promouvable dans le grade supérieur ; il propose dès lors de procéder à la création d'un emploi permanent d'Agent Social Territorial Principal de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Agent Social Territorial Principal de 2^{ème} Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accéder à la proposition du président,

De créer, un emploi permanent d'Agent Social Territorial Principal de 2ème classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, relevant du grade d'Agent Social Territorial Principal de 2ème Classe ;

De pourvoir l'emploi ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

D'inscrire, en tant que de besoins, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Commune, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Délibération n° 2023 – 32 : Création d'un poste d'Agent Social Territorial Principal de 2ème classe

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI					 Dominique LUCIANI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à J. FRANCESCHI					 Jean-Claude FRANCESCHI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Martin GIULY					 Martin GIULY

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,